

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. p.c. Poste, 24 fr. p.c.
Six mois, 10 — 13 —
Trois mois, 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

8 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Dans son désir de consulter le plus tôt possible les représentants de la nation, le Gouvernement n'a pas cru devoir différer plus longtemps la convocation d'une Assemblée constituante. Il dépend désormais de notre sagesse à tous que cette mesure, dont l'opportunité a été aussi vivement attaquée qu'énergiquement défendue, devienne véritablement utile et féconde pour le salut du pays.

Que les électeurs fassent laire momentanément leurs passions personnelles et leurs animosités de parti; que les réunions préparatoires soient exemptes de troubles et de désordres; que les députés, une fois élus, oublient tous les dissentiments politiques qui les divisent pour ne penser qu'à un danger public qui les unit; qu'ils se préoccupent par-dessus tout de donner un centre aux efforts isolés qui se produisent sur les divers points du territoire, et de manifester hautement l'unanime accord de la France contre l'étranger; qu'ils cherchent enfin, tous, — à quelque nuance de l'opinion qu'ils appartiennent, — à fortifier le Gouvernement de la défense nationale, en lui accordant, au moins provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait accompli sa sainte mission, un concours dévoué et absolu; et la convocation de l'Assemblée constituante pourra exercer une influence bienfaisante autant sur les opérations présentes de la guerre que sur les conditions futures de la paix.

En attendant, la situation militaire reste la même. Nous avons à enregistrer, après les vigoureuses sorties exécutées par l'armée de Metz, la brillante reconnaissance opérée le 30 par les troupes de Paris; mais les deux villes n'en demeurent pas moins bloquées, et exposées par conséquent, dans un avenir plus ou moins lointain, à un véritable désastre, si le reste de la France ne se hâte de voler à leur secours.

La mission de M. Thiers aura des résultats satisfaisants, mais dont il ne faut cependant pas, sous peine de nous préparer de cruelles déceptions, nous exagérer l'importance immédiate. L'Angleterre persiste à croire, comme le prouvent les informations du Times sur les dernières résolutions du cabinet de Londres, que le moment d'une médiation n'est pas encore venu; l'Autriche, malgré la bonne volonté de M. de Beust, est trop faible pour agir seule, et le soin que prend le Journal de Saint-Petersbourg de démentir les armements de la Russie montre que le czar ne veut pas être soupçonné même d'une velléité d'intervenir.

Depuis l'époque où a paru le premier décret relatif aux élections pour la Constituante, une réclamation très-juste a été formulée par beaucoup de journaux. Le gouvernement pro-

visoire a adopté le vote au canton; pourquoi ce choix qui aura pour résultat nécessaire d'empêcher un certain nombre d'électeurs de prendre part au vote? Le nombre d'électeurs ne sera-t-il pas déjà trop réduit par les événements? (7)

Toutes les raisons alléguées en faveur du vote au chef-lieu de canton témoignent d'un grand dédain pour le suffrage universel. On fait très-bon marché du suffrage des habitants des campagnes; on dit qu'il faut peser la valeur des suffrages plutôt que de compter; on insiste sur l'infériorité intellectuelle des paysans, dont l'éducation politique est entièrement à faire; enfin, c'est là le dernier mot, on déclare superbement que celui-là n'est pas digne de voter qui ne comprend pas assez l'importance de son droit électoral pour se déranger de quelques lieues. Ces raisons ne sont pas exprimées aussi crûment, mais elles se retrouvent au fond de toutes les argumentations en faveur du vote au canton, et il n'y en a pas d'autres.

Discuter les premières est superflu; le suffrage universel existe, et personne n'a le droit d'en exclure une catégorie de citoyens sous prétexte que leur éducation politique n'est pas assez avancée. Le paysan est soumis à toutes les charges autant et plus que l'électeur des villes; il doit jouir des mêmes droits. Si maintenant l'on prétend que le suffrage universel direct ne donne pas toujours une représentation fidèle des électeurs, nous n'y contredirons pas, mais nous n'admettons pas que le vote au chef-lieu de canton soit un remède efficace.

Quant à la dernière raison alléguée, que ceux-là ne sont pas dignes de voter qui reculent devant un déplacement, elle n'est pas sérieuse. D'abord pourquoi exiger des électeurs un déplacement que rien ne nécessite? Pourquoi la République se montrerait-elle moins large pour eux que l'empire, si honni?

On a bientôt dit que les électeurs se rendront au chef-lieu de canton; il est des départements où les cantons sont fort étendus, et où certaines communes sont très-éloignées du chef-lieu; les malades, les convalescents, les vieillards, les infirmes pourront-ils s'y rendre? Même parmi les hommes valides n'y en a-t-il pas qui n'ont pas les moyens de sacrifier une ou deux journées de travail?

Toutes ces considérations nous font espérer que le gouvernement de la défense nationale reviendra sur sa décision; autrement on pourrait soupçonner qu'il a eu peur du suffrage universel, et qu'il n'a pas été fâché d'éliminer un certain nombre de votants.

Les bonnes nouvelles que nous avons reçues et publiées hier sur les opérations de l'armée de Bazaine nous paraissent parfaitement exactes. Pour qui connaît la position formidable de

Metz, s'étalant à cheval sur la Moselle, enfermée dans une quadruple et redoutable enceinte continue, couverte au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les quatre forts, du mont Saint-Quentin, de Saint-Julien, de Borny et de Queuleu élevés sur les collines qui entourent Metz et qui balayent toutes les plaines des environs, il est incontestable que Metz est imprenable et que cette place peut tenir tant qu'elle aura des vivres et des munitions.

Or, nous sommes également convaincu qu'elle est abondamment pourvue des unes et des autres. Elle renferme malheureusement trop d'armes qui font défaut au reste de la France. Voici comment:

Le fameux général en chef Bonaparte, convaincu qu'il allait envahir l'Allemagne et refouler les Prussiens en quelques jours jusque sous les murs de Cologne et de Mayence, n'avait pris que des dispositions de guerre offensive.

Pour cette guerre offensive, Metz était la base d'opérations naturellement indiquée: il en résulte que, dans la persuasion où ce grand homme était que jamais Metz ne serait ni investi ni assiégé, que Metz au contraire devait servir de centre d'approvisionnement à l'armée française marchant en avant, on avait entassé dans les immenses magasins de cette place des armes, des munitions, des vivres pour le ravitaillement général de l'armée.

C'est ainsi que par la sottise ou la trahison de cet aventurier, il y a peut-être dans les arsenaux de Metz deux cent mille chassepots perdus pour la France qui a tant de peine à se procurer des armes.

Il résulte de cette situation qu'en tous cas l'on peut avoir la certitude que Metz doit avoir des vivres et des munitions pour longtemps. Il est vrai que la viande de boucherie est complètement épuisée, que l'on est réduit à se nourrir de la viande de cheval.

Au point de vue alimentaire, la chose est de peu d'importance. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les futures opérations. Si les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie étaient employés à la nourriture des assiégés, l'armée de Bazaine, privée des moyens de transporter son artillerie, n'ayant plus de cavalerie, serait obligée de rester à Metz et de renoncer au projet de forcer les lignes prussiennes pour marcher au secours de Paris.

Les sorties heureuses des derniers jours de septembre dans la direction de Briey et dans celle de Pont-à-Mousson ont eu pour résultat de dégager en partie le terrain autour de la place et de faciliter son ravitaillement. Mais cette pauvre Lorraine est tellement dévastée, que Bazaine ne pourra guère y trouver des ressources suffisantes.

En tout cas, il est probable qu'avant d'en être réduit à la nécessité de se priver de tous ses chevaux, l'armée de Metz peut encore at-

tendre quelques semaines. Par conséquent, pendant ces quelques semaines, Bazaine aura toujours la possibilité de tenter une attaque contre les forces ennemies.

En mettant enfin les choses au pis, en supposant que notre armée soit dans l'impossibilité d'effectuer sa sortie en temps utile, elle pourrait toujours s'enfermer rigoureusement dans la place, y rester, y subir même un siège et retenir sous les murs de cette place une armée considérable dont les Prussiens doivent avoir grand besoin sous les murs de Paris.

Les événements changeraient complètement de face, si l'armée formée à Lyon et dans la Bourgogne pouvait remonter dans le Nord et apporter son concours à Bazaine. Si cette manœuvre peut s'opérer, nous ne doutons pas qu'elle soit couronnée d'un plein succès, et que les 100,000 hommes de Metz, réunis à leurs frères de Lyon, ne culbutent les Prussiens pour marcher sur Paris.

Les Prussiens redoutent très-sérieusement cette opération. Ils semblent déjà prendre leurs précautions pour tenter de l'entraver.

LES PRUSSIENS.

Les renseignements qui nous parviennent des départements envahis nous montrent les Prussiens continuant, avec une âpreté toujours plus rigoureuse, l'œuvre de pillage organisé et les déprédations méthodiques poursuivies par eux depuis l'ouverture de la campagne. Ils commencent par désarmer les habitants, en leur promettant de les épargner s'ils se laissent faire; ils emploient au besoin la terreur. C'est ainsi que dans le département de l'Aisne, ils ont fusillé les maires de Chives et de Saint-Erue, parce qu'on avait trouvé chez eux des armes qu'ils tâchaient de soustraire aux vainqueurs.

Le pays désarmé, on le rançonne en payant d'abord, de manière à rassurer les paysans et à attirer les denrées. Puis, ce résultat obtenu, on fait main-basse sur tout; on accapare le butin que les populations trop confiantes ou trop timides ont laissé à leur portée. Le pays étant sans armes, ils n'ont plus de ménagements à garder, et ils ravagent impitoyablement tout ce qui se présente à eux. Les régions traversées restent sans vivres et sans ressources d'aucune sorte.

Ils passent ainsi d'un département à l'autre. La vérité doit enfin se faire jour, et les populations doivent comprendre que leur condescendance aux lois du vainqueur n'a d'autre effet que d'augmenter ses exigences. Rançonnés et pillés, ils le seront dans tous les cas; que gagnent-ils par leur docilité? Ils n'aboutissent qu'à prolonger le séjour de l'ennemi, augmenter son insolence, étendre ses ravages.

Suivant des informations venues de Versailles, il paraît que les Prussiens se concen-



trent de ce côté en grandes masses; on évalue à 150,000 hommes les forces qui occupent la ville et les environs.

On annonce, en outre, qu'ils travaillent à la construction d'un grand camp retranché sur le plateau de Satory où existait déjà un parc de dépôt d'artillerie française. Les travaux sont de nature à faire supposer que l'ennemi s'attend à être attaqué par l'armée de secours et qu'il veut s'assurer d'une forte position défensive, où il pourrait tenir sans être obligé de repasser la Seine, pour n'être pas coupé du reste de ses forces, et sans risquer d'être rejeté sous les murs de Paris entre deux feux.

Tours, 4 octobre, 12 h. soir.

De Bâle on informe que l'ennemi a passé le Rhin, la nuit, au pont de Chatampé.

Pas de renseignements sur l'étendue de ses forces.

Mantes est occupé par 2 régiments de husards, 2 de dragons, un de landwehr avec 25 canons; l'ennemi garde aussi les abords de la ville. Comme il s'approchait de Bonnières et de Rolleboise, on a fait sauter un tunnel pour entraver sa marche.

Rien d'important du côté de Gournay.

Pithiviers est toujours occupé par 4,500 Prussiens qui pillent et ravagent les environs d'Orléans.

Le général Reyau écrit que le 2 octobre le général de Longuerue, après une reconnaissance, a chassé les Prussiens qui occupaient Artenay et faisaient des réquisitions dans les villages des environs.

L'ennemi se concentre à Toury, il réunit de nombreux troupeaux.

On télégraphie de Chartres que les francs-tireurs ont fait fuir à Viabon, hier, 200 cuirassiers blancs et leur ont repris des bestiaux enlevés.

Nous avons reçu l'Officiel du 30 courant, contenant quelques nouvelles militaires sans importance et indiquant seulement la vigilance des assiégés.

Méfiez-vous des fausses nouvelles. On en répand de tous côtés qui n'ont rien d'officiel.

Si une nouvelle grave, importante, arrivait, nous vous l'enverrions immédiatement par dépêche spéciale.

(Dépêche officielle prussienne.)

Bruxelles, 2 octobre. — On mande de Mundsheim, en date du 30 septembre :

Aujourd'hui nos troupes sont entrées à Strasbourg. Plus de 100 officiers ont signé l'engagement de ne plus servir contre la Prusse et ont été relâchés sur parole.

Une centaine d'officiers ont été faits prisonniers. Le chiffre total des prisonniers n'est pas encore connu.

Le butin est considérable. Il comprend jusqu'à présent 1,070 canons, deux millions de francs appartenant à l'Etat et trouvés à la banque, huit autres millions dont l'origine est encore douteuse; des munitions et des collections de livres considérables.

La Gazette officielle de Berlin publie une lettre adressée par M. Jules Favre le 17 septembre dernier à M. de Bismark.

Dans cette lettre M. Jules Favre, au nom du corps diplomatique, demande au ministre prussien :

1° D'avertir du bombardement de la capitale;

2° De permettre hebdomadairement le passage d'un courrier.

M. de Bismark refuse la première demande pour des raisons militaires.

Il permet le passage des lettres ouvertes à l'adresse des diplomates parce qu'il a remarqué que l'intérieur des fortifications n'est pas convenable pour des relations diplomatiques.

M. l'amiral Fourichon a cru décidément devoir se démettre des fonctions qu'il avait

acceptées comme délégué intérimaire du ministère de la guerre, en conservant seulement le portefeuille de la marine.

M. le général Lefort paraissait désigné hier pour remplacer l'honorable amiral en qualité de délégué du ministre de la guerre.

Mais il paraît décidé ce matin que ces attributions seront remplies par M. Crémieux, qui aurait même déjà donné plusieurs signatures en sa nouvelle qualité.

Extrait d'une lettre écrite par M. Jules Favre au garde des sceaux, le 29 septembre :

« Mon cher ami, j'espère que ce pli, confié à la voie aérienne, vous arrivera fidèlement. Il vous portera nos amitiés, nos espérances et nos vœux. Ici tout va à merveille. Jamais spectacle plus grand n'a été offert au monde que celui d'une population régénérée par la liberté et se levant pour défendre ses foyers et son honneur. Aussi sommes-nous pleins de confiance, et nous avons grande peine à retenir la garde nationale, qui veut faire des sorties. Vous pouvez faire savoir ces nouvelles à la province et à l'Europe. » JULES FAVRE. »

Le calme paraît relativement rétabli à Lyon; mais peut-être le serait-il d'une manière plus complète et plus ferme, si l'autorité n'était restée à mi-chemin dans ses mesures de répression contre les chefs de l'agitation.

Comment se fait-il qu'après une tentative aussi ouverte pour renverser le gouvernement reconnu de la France, les deux hommes qui en ont pris publiquement l'initiative aient été à peine l'objet d'un simulacre d'arrestation, suivi d'une mise en liberté presque immédiate?

En temps ordinaire, cette prétention de chaque coterie républicaine d'imposer à la France une république suivant son rêve, à l'exclusion de toute autre, est déjà un crime contre le pays, car elle est l'acheminement infaillible à l'anarchie.

Aujourd'hui, ces essais de coups de main deviennent autant d'attentats contre notre existence nationale elle-même, car ils risquent d'enlever l'effort suprême dont nous avons besoin pour repousser l'invasion étrangère.

Les prétendus sauveurs de la patrie et de la liberté qui s'y livrent, ne sont plus seulement des révolutionnaires, ce sont les alliés de l'ennemi, ce sont les Prussiens de l'intérieur.

Ils doivent être traités comme tels.

Si non, le gouvernement devient responsable des conséquences auxquelles sa tolérance ou sa faiblesse peut laisser la porte ouverte.

#### LA PANIQUE D'ORLÉANS.

Le dernier mot ne paraît pas être dit sur les événements militaires du Loiret.

En même temps que la délégation gouvernementale couvrait la conduite du général de Polhés, cet officier supérieur adressait lui-même la lettre suivante aux journaux d'Orléans :

Orléans, le 30 septembre 1870.

Monsieur le Directeur,

Les règlements militaires nous défendent d'écrire dans les journaux et d'élever aucune polémique avec leurs rédacteurs, n'importe sur quel sujet.

Néanmoins, plusieurs personnes honorables d'Orléans m'ayant prié de faire connaître publiquement si M. le Préfet du Loiret avait assisté au Conseil de guerre tenu la nuit même de l'évacuation de la ville, je crois pouvoir leur répondre par la voie de votre estimable journal.

Ma réponse sera très-courte. C'est en présence de M. le Préfet du Loiret, qu'après une longue délibération et sur l'avis des généraux et de tous les chefs de corps, que l'évacuation fut prononcée à l'unanimité des voix.

J'avais le droit de donner mes ordres, et rien ne m'obligeait de prendre conseil de mes inférieurs; mais, dans une circonstance aussi

grave, j'ai cru devoir m'éclairer de l'opinion de tous.

Recevez, etc.

Le général de division,

Baron de Polhés.

Mais, de son côté, le conseil municipal d'Orléans a pris la délibération suivante, qui implique un blâme non-équivoque pour la manière dont les choses ont été conduites.

Le conseil municipal,

Considérant que, par deux fois en quelques jours, les forces dont disposait Orléans l'autorité militaire ont été brusquement retirées des positions qu'elles occupaient;

Que l'événement a prouvé que des renseignements inexacts avaient donné lieu à ces mesures précipitées, puisqu'aucune invasion ne s'est produite;

Que, depuis deux jours, les cavaliers prussiens répandus au-delà de la forêt semblaient plutôt s'éloigner qu'être suivis et renforcés par d'autres troupes;

Considérant que ces retraites répétées produisent dans la population la défiance, le découragement et l'irritation; qu'elles engendrent la désorganisation des services publics, notamment de la télégraphie, de la trésorerie, de la Banque de France et des chemins de fer;

Appelle l'attention sérieuse du gouvernement sur la situation faite à la ville d'Orléans par l'indécision qui a présidé jusqu'ici à sa défense;

Emet le vœu que les mesures les plus urgentes soient prises pour qu'Orléans et la position stratégique dont elle est le centre, soient protégés d'une façon qui concilie, autant que possible, les intérêts de la défense nationale et ceux de la ville.

Ainsi, tandis que la lettre du général met le préfet en cause, la délibération du conseil est presque une accusation contre le général.

Il est difficile que les explications en restent là.

L'Impartial du Loiret du 2 contient une lettre du préfet du Loiret en réponse à celle que le général de Polhés a publiée dans les journaux d'Orléans, et tendant à établir que l'honorable général a été trompé par des renseignements indirects sur les forces véritables de l'ennemi.

Le Journal du Loiret remplace son bulletin militaire par ces quelques lignes, dont nous le félicitons sincèrement :

Nos lecteurs comprendront dans quel intérêt patriotique nous ne signalons pas les mouvements de troupes qui se font à Orléans ou dans les environs: sur ce point le silence nous paraît un devoir.

Que toute la presse imite cet exemple et seconde par son mutisme les préparatifs du ministère de la guerre, les mouvements de nos troupes, les dispositions défensives prises par les populations.

Avant huit jours, l'ennemi désorienté se trouvera en face de l'inconnu et apprendra à ses dépens qu'il n'a pas le monopole des surprises.

#### UN DOCUMENT HISTORIQUE.

Lettre de Sa Sainteté Pie IX au général Kanzler, pro-ministre des armes, remise cachetée le 19 septembre, pour n'être ouverte que lorsque l'ennemi aurait commencé son attaque sacrilège sur Rome :

Général,

Au moment où va se consommer un grand sacrilège et la plus énorme de toutes les injustices; au moment où l'armée d'un roi catholique, sans provocation aussi bien que sans la moindre apparence d'un grief quelconque, investit et assiège la capitale du monde catholique, j'éprouve avant toutes choses le besoin de vous remercier, vous général, et toute notre armée, de la généreuse conduite qu'elle a tenue jusqu'à ce jour, du dévouement dont elle

a fait preuve envers le Saint-Siège, et de la volonté qu'elle témoigne de se consacrer entièrement à la défense de cette capitale.

Je désire que ces paroles servent de document solennel, propre à attester la discipline, la loyauté et la valeur de ces soldats qui se sont donnés à la défense matérielle de l'Eglise.

En ce qui regarde la défense de Rome, le devoir m'impose d'ordonner que la résistance consiste uniquement en une protestation de nature à constater la violence et rien de plus: c'est-à-dire qu'il s'agira d'entrer en pourparlers pour la reddition de la place, à peine la brèche ouverte.

Dans un moment où l'Europe entière déplore les innombrables victimes qu'amoncelle une guerre entre deux grandes nations, il ne faut pas qu'on puisse dire que le vicaire de Jésus-Christ, malgré l'injuste agression qu'il subit, se décide à une effusion de sang.

Notre cause est la cause de Dieu, et nous remettons toute entière notre défense entre ses mains.

Je vous bénis de cœur, vous, général, et toutes nos troupes.

Du Vatican, le 19 septembre 1870.

P. P. IX.

#### MANIFESTATION EN L'HONNEUR DU GÉNÉRAL UHRICH.

Lundi matin, le bruit de l'arrivée du général Uhrich, l'héroïque commandant de Strasbourg, s'était répandu dans la ville: le général Uhrich, venant de Bourges, était descendu à Tours, vers six heures du matin.

Si on l'avait pu prévoir, bien sûr que, malgré l'heure matinale, l'illustre général eût trouvé à la gare une escorte nombreuse et enthousiaste; mais on ne savait rien; plus tard, à mesure que la nouvelle s'est répandue, le sentiment patriotique s'est soulevé dans la ville; on est allé s'inscrire en foule à l'Archevêché où le général est descendu; les noms les plus aristocratiques se croisent sur sa liste aux noms célèbres de la presse, aux noms modestes des citoyens inconnus, mais enthousiastes de la grandeur nationale.

Vers quatre heures, un groupe commençait à se former devant la porte de l'Archevêché; à quatre heures et demie la foule était devenue compacte; à cinq heures moins un quart, bravant toute consigne, elle a fait irruption dans la cour de l'Archevêché en criant: « Vive le général Uhrich, vive Strasbourg, vive la France! »

Touché de ce mouvement spontané de la population tourangelle, le général a bientôt paru sur le perron. Aussitôt on s'est précipité pour l'entourer et l'acclamer; il n'est pas de haute taille et il a bientôt été enveloppé par la foule.

Les femmes poussaient les hommes et le chassaient d'arriver au premier rang; les enfants s'accrochaient aux barreaux du perron et y arrivaient: le général remontait deux ou trois marches; enfin, on parvenait à le voir.

Pas grand, je l'ai dit; fort, sans être gros; ramassé, pas vieux; pas jeune non plus: la cinquantaine peut-être. Un de ces visages d'une énergie tranquille dont toutes les lignes semblent dire: j'ai bien vécu, j'ai fait mon devoir, et me voici encore prêt à bien faire.

On sculpterait cette figure en marbre; le bronze aurait un modelé trop sombre: ce n'est pas un chef de colonne infernale, le général Uhrich; c'est l'homme du devoir, tout droit, tout simple, mais inflexible.

Ne lui demandez pas de se « replier » devant l'ennemi, pour l'attirer en avant: il ne vous comprendrait pas. Spontanément il n'ira pas au-devant, peut-être; mais, debout sur le seuil de son camp, de sa ville ou de sa forteresse, il l'attendra sans reculer d'une semelle, et s'il faut mourir à son poste, il y mourra sans sourcilier.

Messieurs, a-t-il dit d'abord avec une sorte d'embarras et comme s'il eût été confus des acclamations qui l'exaltaient, la France ne périra pas: (Non! non!) L'honneur que vous me faites est trop grand pour moi... Mais je



fais la part de mes collaborateurs auxquels je reporterai, avec lesquels je partagerai vos vival. Non, je le répète, la France ne périra pas. (Vive le général Uhrich ! vive la garnison de Strasbourg ! vive l'Alsace.)

Le maire de Tours était à la tête de ses administrés; le général Uhrich l'a embrassé. « Je vous embrasse tous, Messieurs, dans la personne de votre maire. »

M. Crémieux était sur le perron à côté du général; l'archevêque, à une fenêtre à côté; M. Steenaker à quelques pas; dans le jardin de l'Archevêché apparaissaient les blessés de l'ambulance qui saluaient ou battaient des mains; dans la foule, des soldats de toutes armes, des jeunes gens, tout le monde; et toute cette multitude voulait non-seulement voir, mais toucher le général; il lui a fallu descendre dans la mêlée, échanger des poignées de main, embrasser les enfants. Enfin il a remonté les marches du perron pour rentrer dans ses appartements.

Mais la foule n'était pas satisfaite; elle appelait encore l'immortel commandant de Strasbourg; elle criait toujours: « Vive le général Uhrich ! vive Strasbourg ! vivent l'Alsace et la Lorraine ! vive la France ! »

Alors le général a reparu à une fenêtre du premier étage: « Mesdames et messieurs, a-t-il dit à peu près, merci, merci du fond du cœur pour l'accueil que vous me faites. Ce jour restera éternellement dans ma mémoire; merci pour l'Alsace et la Lorraine surtout... — Oui, vive l'Alsace ! vive la Lorraine ! qu'elles restent à la France ! Nous aurons pour les conserver ou les reprendre de grands efforts à faire: il faudra noyer dans son sang un adversaire enivré de ses succès... »

En ce moment M. Crémieux est apparu à la fenêtre, et, posant son bras sur les épaules du général Uhrich, a pris la parole pour une de ces allocutions vives et senties qu'il sait si bien trouver en leur temps.

« Il pourra bien mourir notre cher Uhrich ! s'est-il écrié ! puisque nous mourrons tous, dans nous et notre chair; mais son nom et sa mémoire subsisteront immortels par delà les siècles; ils seront indissolublement liés à l'histoire de l'Alsace... (Vive l'Alsace ! Vive la Lorraine ! Vive le général Uhrich !)... de l'Alsace que rien ne ravira à notre amour. »

Quelques phrases d'un spiritualisme élevé ont succédé: l'archevêque a pu les applaudir, car, à certaines hauteurs, il n'y a plus ni juif ni chrétien. Puis un appel énergique à l'union des partis, symbolisée par le drapeau aux trois couleurs; un appel à l'oubli des dissidences politiques en face de l'ennemi, une affirmation nouvelle de la politique du gouvernement de la défense nationale: « Pas un pouce de notre territoire, et pas une pierre de nos forteresses. »

Et tout a été dit: on s'est séparé en poussant un seul cri, un cri poussé du cœur: Vive la France !

#### LA VENDÉE DE 1870.

La lettre suivante de M. de Cathelineau, publiée par la Gazette de l'Ouest, explique le malentendu qui lui a fait refuser un moment ses pouvoirs.

« Nantes, le 30 septembre 1870.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens de voir M. le préfet de la Loire-Inférieure au sujet de mes projets.

« Je ne puis accepter votre concours, m'a dit M. le préfet, ayant refusé celui de M. de Rolland, représentant, comme vous, des opinions avancées, quoique bien différentes.

« — Et comment, monsieur le préfet, pouvez-vous refuser un concours quelconque en face de l'ennemi? Que M. de Rolland vienne au nom de Garibaldi, moi, je viendrai comme catholique; nous marcherons côte à côte, nous montrerons à l'envi notre courage, et nous serons des enfants terribles, mais des enfants de la France, qui se méconnaissent

aujourd'hui et qui s'uniront après la victoire. »

« Toutefois, M. le préfet m'a autorisé à me servir de la presse pour mes enrôlements; j'aurai donc à vous indiquer, d'ici à quelques jours, le rendez-vous général.

« Comment se peut-il faire qu'on en soit encore à examiner la couleur des gens qui s'offrent franchement, loyalement, pour sauver le pays euhé!... Pauvre France!... Que vas-tu devenir? Oui, mieux vaut cent fois mourir que de supporter tant d'ignominies imposées par l'envahisseur.

« Je me hâte de dire qu'à Tours, j'ai été accueilli par les membres du gouvernement national avec un patriotisme au-dessus de tout éloge.

« Veuillez agréer, monsieur le Directeur, etc. Henri de CATHELINEAU. »

Il résulte de cette lettre que, malgré la lettre de M. Crémieux et celle de M. Laurier, le préfet de la Loire-Inférieure subit plus qu'il n'accepte le concours de M. de Cathelineau, et qu'il se borne à tolérer les enrôlements faits par le petit-fils du célèbre chef vendéen.

Le décret de la Délégation gouvernementale qui met à la disposition du ministre de la guerre les compagnies des francs-tireurs aura sans doute pour résultat de calmer les scrupules de l'honorable M. Guépin.

Le Progrès, de Lyon, publie l'extrait suivant de la Seybouse, journal de Bône:

« Le 13 de ce mois, entre dix et onze heures du soir, le vapeur le *Touareg*, commandé par le capitaine Mouranchon, se rendant de Philippeville à Bône, par un beau temps, fut très-surpris de trouver sur la partie de la côte connue sous le nom de *Voile noir*, un navire à vapeur tout près de terre, ayant des feux de position et brûlant un feu de Bengale.

Le capitaine Mouranchon, pensant qu'à pareille heure et sur cette partie de la côte un navire ne pouvait se rencontrer que par suite d'avaries graves, se dirigea sur lui; mais aussitôt qu'il fut aperçu par celui qu'il croyait en danger, ce dernier, qui avait l'apparence d'un fort bâtiment, fit route au N.-N.-O. à toute vitesse.

Si le *Touareg* avait été armé, peut-être aurions-nous été renseignés au sujet de cette visite nocturne sur nos côtes.

Les Prussiens machineraient-ils quelque insurrection en Algérie, et le navire mystérieux débarquant-il des fusils à aiguille et des munitions destinés à des tribus d'indigènes rebelles, ou bien est-ce un corsaire que le *Touareg* a aperçu?

Quoi qu'il en soit, il serait prudent d'envoyer quelques croiseurs dans la Méditerranée.

Avis à qui de droit. »

Pour les articles non signés: P. Gobert.

### Nouvelles Diverses.

On écrit de Bourges:

« Notre ville, d'ordinaire si paisible, est devenue une ville militaire. La nuit dernière, sont arrivés d'Afrique quatre mille cinq cents hommes, parmi lesquels deux régiments d'infanterie au complet. Ces troupes sont campées au Polygone, sur la place Seraucourt, près de l'arsenal, et les officiers sont logés chez les habitants.

« Ce soir, à quatre heures, viennent d'entrer en gare de forts détachements d'artillerie avec un matériel complet.

« Tous ces régiments seront dirigés demain à une destination que nous connaissons, mais que nous ne dirons pas.

« Le meilleur accueil est fait à ces braves soldats par toute la population. On crie dans leurs rangs: « Vive Bazaine ! Vive la France ! Mort aux Prussiens ! »

— M. de Charette, colonel des zouaves pontificaux, est à Tours, au sujet de l'organisation de sa vaillante troupe en compagnies de francs-tireurs.

En prévision d'un siège à Lyon, l'on vient d'installer des appareils électriques dans tous les forts de la ville entre lesquels l'on a établi, ces jours, un réseau télégraphique, de façon à les relier tous les uns aux autres. Chaque fort est en outre relié par un fil avec l'Hôtel-de-Ville et l'état-major.

Une partie des employés du bureau télégraphique central et des bureaux des gares de chemin de fer vont commencer le service dans les forts.

Dans une reconnaissance de nuit faite par les mobiles casernés au fort d'Aubervilliers, il y a deux jours, on a eu affaire à un nouveau stratagème des Prussiens.

Il paraît que leurs soldats placés en embuscade sont porteurs de petites lanternes à feu très-brillant et munies de réflecteurs. Quand ils voient une reconnaissance approcher, ils placent leurs lanternes probablement à une certaine distance, soit devant eux, soit au-dessus; les soldats, trompés par la lumière qui les aveugle, égarent leurs coups de fusil, tandis que les balles prussiennes leur arrivent comme grêle.

Il y a un piège adroit auquel il ne faut plus se laisser prendre, et qu'il est bon d'avoir découvert.

Des postes d'observation pour signaler l'incendie sont établis à Paris sur la plupart des édifices. Aussitôt qu'un incendie sera aperçu, des exprès seront envoyés en toute hâte au poste de sapeurs-pompiers le plus rapproché du point du sinistre.

Des lettres de Laon annoncent qu'un conseil de guerre prussien réuni à Laon pour statuer sur l'explosion de la citadelle a condamné le préfet, M. Ferrand, à la peine de mort.

M. Ferrand n'a dû la commutation de cette peine qu'à l'intervention de M<sup>re</sup> Landriot, archevêque de Reims.

M. Ferrand a été transféré comme prisonnier de guerre à Coblenz.

Un télégramme de Marseille, 1<sup>er</sup> octobre, dit:

« La tranquillité est rétablie dans notre ville. Le préfet de Marseille a fait évacuer l'église des Missions, qui avait été occupée arbitrairement par la garde civique.

Le préfet de Constantine mande au préfet de Marseille que les Arabes sont parfaitement calmes et bien disposés, et que rien ne fait présumer la cessation de cet état de choses satisfaisant. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Extrait de la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1870.

Conformément aux conclusions de sa commission, le conseil fixe le traitement annuel:

- 1<sup>o</sup> Du capitaine adjudant-major de la garde nationale, à..... 500 f.
- 2<sup>o</sup> De l'adjudant sous-officier, à.... 200
- 3<sup>o</sup> Du tambour-maitre, à..... 70
- 4<sup>o</sup> Du caporal-clairon, à..... 70
- 5<sup>o</sup> Des 16 tambours et clairons, à... 50
- 6<sup>o</sup> Du vaguemestre, à..... 240

Sur le rapport de M. Le Blaye, au nom de la commission des logements militaires, le conseil a pris la délibération suivante:

Considérant que la proportionnalité est la seule base d'impôt qui soit vraiment juste, chacun devant participer aux charges communes dans la mesure de ses moyens;

Considérant que l'impôt du logement militaire est devenu, dans les temps actuels, un des plus onéreux; que la répartition uniforme de cet impôt, par ménage, frappe bien plus sur les ménages pauvres que sur les autres; qu'en outre, il convient de faire disparaître certaines exceptions que rien ne justifie, spécialement les communautés religieuses, les prêtres, les pasteurs protestants, les instituteurs et institutrices communaux;

Considérant que la classification adoptée

par la commission est la juste application de ces principes, adopte les conclusions du rapport;

En conséquence: dit qu'à l'avenir le logement militaire sera distribué entre les habitants de Saumur par catégories et de la manière suivante:

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont dispensés du logement militaire, sauf l'exception prévue à l'art. 3 ci-après:

1<sup>o</sup> Les habitants qui ne paient que la cote personnelle;

2<sup>o</sup> Ceux dont la cote mobilière est inférieure à vingt francs;

3<sup>o</sup> Les pompiers en exercice;

4<sup>o</sup> Les anciens pompiers qui ont plus de vingt ans de service;

5<sup>o</sup> Les officiers, fonctionnaires militaires en garnison ou en résidence, ce qui comprend, aux termes de la loi du 10 juillet 1791, les gendarmes et cavaliers de manège.

ART. 2. — Les logements militaires seront répartis par catégories d'habitants proportionnellement à leur cote mobilière, savoir:

- 1<sup>o</sup> Ceux payant de 20 à 100 fr. de cote mobilière logeront: 2 militaires;
- 2<sup>o</sup> — de 100 à 200 fr. 4 —
- 3<sup>o</sup> — de 200 à 300 — 6 —
- 4<sup>o</sup> — de 300 à 400 — 8 —
- 5<sup>o</sup> — de 400 à 500 — 10 —

ART. 3. — Ceux des habitants qui ne sont compris au rôle des contributions que pour la cote personnelle seulement, mais qui sont notoirement en position de supporter le logement militaire, seront classés dans l'une des catégories qui précèdent sur leurs déclarations ou sur l'avis de répartiteurs.

Sur les conclusions présentées par M. Lecoy, rapporteur de la commission des travaux de terrassement, le conseil décide que les travaux seront immédiatement commencés dans la rue Luzé et dans celle reliant la rue du Roi-René au quai.

M. le président donne ensuite lecture du rapport de la commission chargée de la révision des tarifs de l'octroi.

Le conseil, d'accord avec la commission, s'appuyant sur la gravité des événements, ajourne tout changement et vote le maintien des anciens tarifs jusqu'au 31 décembre 1871.

M. Gauja, ancien préfet de Maine-et-Loire, qui a laissé de bons souvenirs dans l'administration de notre département, se présente aux électeurs pour l'assemblée constituante, et leur adresse la circulaire suivante:

ELECTEURS DE MAINE-ET-LOIRE,

« Je viens solliciter vos suffrages pour l'assemblée constituante.

« Beaucoup d'entre vous me connaissent pour m'avoir vu à l'œuvre. Ils diront aux générations nouvelles que j'ai administré huit ans votre département, et que cette administration a laissé quelques traces. Sans doute notre sol n'était pas alors souillé par la présence de l'étranger; mais de graves dissentiments politiques l'agitaient profondément. Je porte aux hommes les plus ardents de tous les partis, le défi de citer une seule occasion où j'aie manqué aux principes de loyauté, d'impartialité et de justice qui doivent être la règle de toute magistrature.

« C'est pourtant au milieu de ces circonstances difficiles que mon administration créait les ressources nécessaires à l'achèvement de toutes vos routes départementales; faisait exécuter le réseau stratégique; commençait la canalisation de vos grandes rivières; construisait les ponts des Rosiers, de St-Florent et accomplissait le partage des communaux dont Jeanne de Laval a doté le comté de Beaufort; mesure qui, en livrant à l'agriculture des terrains considérables, jusque-là improductifs, a fait la fortune de seize communes de la vallée de l'Authion.

« Ennemi né du pouvoir absolu, j'ai servi fidèlement la monarchie de juillet, et, après les journées de Juin, la République de 1848.

« Je ne pouvais servir l'Empire.



Depuis longues années, je vis au milieu de vous, dans l'étude; déplorant ou combattant les actes du gouvernement qui nous a conduits à l'abîme.

Tels sont les antécédents avec lesquels j'ose me présenter à votre libre choix.

Nul pacte avec les Prussiens, tant qu'ils maintiendront leurs humiliantes propositions.

Dans les questions intérieures, établissement d'un système de large conciliation fondé sur le droit, qui fasse de notre nation un peuple de frères, et dont, en cherchant bien, on trouverait les principaux termes dans l'Evangile même.

Il faudra que les membres de la constituante soutiennent vaillamment les généreux citoyens qui ont accepté la mission de sauver la France.

Il faudra, qu'imitant l'exemple de nos armées, et se dépoignant de toute préférence, de toute opinion exclusive, ils se groupent unanimement autour du *Gouvernement de la défense nationale*, dont l'existence commence à peine, mais sur lequel les noms de Thiers, de Trochu, et de Jules Favre ont déjà projeté un éclat immortel.

Voilà les sentiments que j'apporterais à l'Assemblée si j'y étais appelé.

Avec l'aide de Dieu, je crois être capable d'exécuter ce programme dans toute son étendue.

P. GAUJA,  
ancien préfet.

Les Rosiers (Maine-et-Loire), 4 novembre 1870.

Dimanche dernier, le feu s'est déclaré sur plusieurs points à la fois dans les bois de Lourdes-Rochemenier, dans la coupe des Ecotiers, appartenant à M. Lehou. Grâce au concours des habitants, les pertes sont peu considérables; mais il est pénible d'avoir à constater que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Déjà quelques jours auparavant M. Lehou avait entendu, dans ces mêmes bois, des détonations qui ne pouvaient être que celles de bombes incendiaires; seulement elles n'ont pas eu d'effet par suite de l'humidité du sol.

A Allonnes, il y a eu déjà un incendie qui a éclaté à la suite de détonations semblables.

Aussi les populations rurales se montrent-elles inquiètes; les gardes nationales s'organisent partout et font des patrouilles de nuit. Les voyageurs n'auront qu'à se trouver nantis de papiers bien en règle, s'il ne veulent éprouver, dans les campagnes, des tracasseries bien motivées aujourd'hui.

La *Démocratie de l'Ouest* donne la nouvelle suivante:

Nous apprenons à l'instant que M. Allain-Targé, préfet de Maine-et-Loire, est nommé commissaire de la défense nationale des départements de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, avec les pouvoirs les plus étendus.

M. Trouessart, secrétaire-général, est chargé de faire l'intérim des fonctions de préfet de Maine-et-Loire.

Quatre prêtres du diocèse d'Angers, MM. Roy, vicaire de la paroisse de Saint-Joseph; Bourasseau, Combes et Dramart, professeurs au petit séminaire Mongazon, viennent d'être nommés aumôniers de la garde mobile de Maine-et-Loire.

MM. Roy et Bourasseau sont partis pour aller rejoindre leurs bataillons à Bourges.

Nous apprenons que M. le général Michel est à Orléans, où il a son commandement.

Un de nos concitoyens nous adresse l'article suivant:

LA DÉLIVRANCE DE LA FRANCE OU LA MORT.

Le Gouvernement de la défense nationale vient de décréter une levée en masse de 21 ans à 40 ans. Pourquoi ne l'avoir pas faite depuis 18 à 50 ans? Pourquoi n'avoir pas fixé immédiatement le jour et l'heure du départ, le jour et l'heure de l'arrivée des hommes de chaque commune et de chaque canton au chef-lieu d'arrondissement pour passer une révision prompte? Le moment des lenteurs est passé; plus d'incurie, la France compte les minutes: les heures sont des jours, les jours sont des années; marchons donc en masse sur Paris; le cœur donne l'énergie, la tête électrise le corps, le moment est suprême, en avant donc!

Marchons, formons deux millions d'hommes dévoués à la défense sacrée de nos foyers; ce sera un cercle de feu qui entourera Paris et anéantira les Prussiens; ne leur donnons pas le temps de faire pour Paris ce qu'ils ont fait pour Metz. N'attendons pas qu'ils paralysent la province et nous enlèvent nos moyens d'action pour délivrer Paris: sachez-le bien, Paris délivré, la France est sauvée. Plus de phrases, plus de beaux mots, agissons promptement et vivement.

En exterminant les Prussiens, nous préservons nos familles du vol, du viol, du pillage et de la mort: nous sauverons nos femmes, nos filles et tous les enfants de la France des horreurs prussiennes.

Paris au pouvoir des Prussiens, c'est le carnage, l'incendie, le sang et la mort dans nos provinces. Marchons donc avec confiance; notre cause est sublime, le Dieu des armées ne nous abandonnera pas.

Moyens de défense.

Les armes nous font défaut, dit-on, il faut alors harasser l'ennemi nuit et jour jusqu'à l'éreintement, le harceler continuellement; formons deux corps d'armées, l'un armé de chassepots soutenus par des canons et des mitrailleuses; l'autre armé de piques de deux mètres bien emmanchées et de revolvers. Pendant que l'une des armées se battra tout un jour et une nuit, l'autre se reposera à côté de sa pique, les hommes et les armes se remplaceront; de cette manière, nous aurons toujours un corps d'armée solide qui se battra nuit et jour et ne donnera ni trêve ni repos à l'ennemi.

Que tous les régiments, que tous les soldats qui sont dans les villes éloignées du centre de l'action marchent sans délai pour former le cercle de fer et de feu qui doit entourer Paris, pour ensevelir tous les Prussiens. Mort aux peuplades de barbares.

Moyens de l'alimentation de nos légions.

Pour combattre, il faut manger; nos greniers sont remplis de blé, nos caves sont pleines de vin: toutes ces provisions offrons-les spontanément au service du Gouvernement de la défense nationale, payables après la guerre; que le patriotisme français soit à la hauteur de

celui de nos vigoureux défenseurs, ce sont du reste nos fils, nos frères. Qu'un mouvement généreux qui sortira du fond du cœur se manifeste promptement en leur faveur, tout sera sauvé; autrement les Prussiens nous imposeront des sacrifices beaucoup plus considérables de blé, de vin et d'argent qui seront obligés par la force et la violence.

La garde nationale sédentaire sera heureuse de céder ses fusils pour armer les cadres mobilisés; ils seront immédiatement remplacés par une réquisition d'armes de chasse; encore une fois, plus de lenteur, plus de délai, marchons pour venger nos fils morts devant Sedan, et laver l'outrage qu'un homme a fait subir à la première nation civilisée; plus de partis, marchons avec ensemble pour préserver nos jeunes enfants de la honte et de la mort.

Le roi de Prusse a dit que nous étions un peuple énervé et lâche, que nous étions corrompus, gâtés et pourris jusqu'aux os: montrons-lui, ainsi qu'à toute l'Europe, que nous sommes les dignes fils de nos pères de 89. La mort plutôt que la honte, la mort pour sauver la France et la liberté. Nos enfants, ceux-là que les balles prussiennes n'auront pu atteindre, porteront dignement et fièrement le deuil de leur père de 1870.

Saumur, le 2 octobre 1870.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

A partir de lundi prochain, les exercices auront lieu trois fois par semaine, de 4 à 6 heures du soir, les lundis, mercredis et vendredis.

Ils seront obligatoires pour tous les hommes armés.

Les gardes dont l'instruction est incomplète seront formés en peloton de retardataires qui feront l'exercice tous les jours sous la direction de l'officier, des sous-officiers et caporaux de semaine de chaque compagnie.

MM. les capitaines sont priés de ne donner des permissions d'exercice qu'aux gardes dont l'instruction et l'assiduité habituelle seront constatées.

MM. les officiers sont priés de se procurer la théorie de l'école de bataillon.

Le chef de bataillon,  
VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La délégation du Gouvernement de la défense nationale séant à Tours.

DÉCRET:

Vu la démission donnée par le vice-amiral Fourichon de ses fonctions de ministre de la Guerre par intérim;

M. Crémieux, garde des sceaux, ministre de la Justice, reprend les fonctions de ministre de la Guerre par intérim.

Fait à Tours, le 3 octobre 1870.

AD. CRÉMIEUX, AL. GLAIS-BIZOIN,  
FOURICHON.

On écrit de Bourges:

Londres, le 4 octobre. — Le journal rédigé à Londres sous l'inspiration de M. Rouher, la *Situation*, publie un manifeste de Napoléon III.

L'empereur déchu déplore l'établissement de la République, qui a paralysé la défense nationale.

Il critique la démarche faite par M. Jules Favre auprès du roi de Prusse.

Il indique que la solution de crise se trouve dans la réconciliation de la France et de l'Allemagne, basée sur le paiement d'une indemnité de guerre, la démolition des forteresses et la restauration de Napoléon III.

Epéron, 4 octobre, 9 h. 50 mat. — Depuis une heure, vive fusillade sur les hauteurs d'Epéron.

A côté de Rambouillet, 4 obus viennent d'être envoyés sur la ville. Résultats inconnus.

En ce moment, un peu de calme.

10 heures 40'. — Canonnade continue.

Midi 35. — Epéron vivement canonné. Igouons encore résultats. Mobile et garde nationale, embusquées partout, font bonne contenance.

Malesherbes, 4 octobre. — La Ferté a été occupée hier par 400 Prussiens. Pillage dans tout le pays.

Chateaudun, 4 octobre, 9 h. mat. — Les francs-tireurs occupent la plaine au-delà d'Alaines à Viabon.

Hier, des cuirassiers ennemis ont été surpris et poursuivis.

Combat du côté de Loncheville; quelques morts et blessés.

Belfort, 4 octobre, 1 h. — Les francs-tireurs alsaciens, capitaine Braun, ont eu un engagement dans le Harot. Ils ont tué ou blessé une cinquantaine de Prussiens.

Rouen, 4 octobre, 11 h. mat. — Un train militaire, comprenant 350 hommes du 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de Boulogne a déraillé cette nuit à la station de Critot (Seine-Inférieure) sur le chemin de fer d'Amiens à Rouen.

15 morts, 15 blessés sans espoir et 100 blessés plus ou moins grièvement.

Détails précis manquent encore.

Pour les nouvelles diverses: P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M<sup>lle</sup> BERGAULT place du Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M<sup>lle</sup> Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières.

Santé à tous par la douce *Revalésière du Barry*, qui

guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bourse, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour entrer en jouissance à la  
Toussaint prochaine,

**LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,**  
Près Saumur. (181)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de  
deux pièces, avec jardin, situé rue  
des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine  
à Gaz de Saumur. (339)

**USINE A GAZ**  
DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz,  
A. FOUCHET, (338)

ON DEMANDE A ACHETER une  
Jument, bai brun, taille 1<sup>m</sup> 55.  
S'adresser au bureau du journal.

POUR ÉVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
LES MARQUES DE FABRIQUE  
avec  
le véritable nom

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires,  
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité  
de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5 Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.